

**Décision n° 2010/05-05 relative
à l'habilitation de l'Ecole française d'électronique et
d'informatique (EFREI)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

E : nouvelle voie d'accès à une formation habilitée

Vu la demande présentée par l'Ecole française d'électronique et d'informatique (EFREI)
Vu le rapport établi par Pierre Fleischmann (rapporteur principal), Louis Ros (expert), et
présenté lors de la séance plénière du 11/05/2010
Le directeur M. Parlebas entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'EFREI est une école privée, gérée par une association selon la loi 1901, située à Villejuif.
Elle est reconnue par l'État depuis 1945. C'est une école qui recrute pour moitié au niveau
du baccalauréat et pour moitié au niveau bac+2.

Elle a actuellement 969 élèves sous statut étudiant (en décroissance en raison d'une baisse
des candidatures) ; elle souhaiterait monter à 1250 avec l'augmentation des promotions et
l'apprentissage.

1/ Formation envisagée

L'école a déposé un dossier en novembre 2009 pour ouvrir à l'apprentissage la préparation
de son diplôme habilité sous statut étudiant. Le CFA est l'AFIA (Association pour la
Formation en Informatique par Alternance). La convention entre l'école et le CFA prévoit un
flux de 16 à 30 apprentis par an.

Les motivations sont les suivantes :

- demande d'ingénieurs toujours très forte dans le domaine de l'informatique.
L'association Pascaline a constaté que 65% des entreprises qui ont recherché des
ingénieurs dans le secteur des STIC n'ont pas pu combler leurs besoins en 2008,
- diversification de l'accès au diplôme,
- ouverture sociale.

L'objectif est de créer une formation orientée «Architecture et Administration des Systèmes
et Réseaux Informatiques», qui conduit aux métiers suivants :

- Concepteur de systèmes d'information
- Administrateur de systèmes informatiques
- Ingénieur système informatique
- Ingénieur réseau informatique et multimédia
- Développeur d'applications informatiques

La CTI constate que la formation est globalement conforme au référentiel de la CTI pour
l'apprentissage

2/ Évolution de l'école, suivi des recommandations

Lors de l'examen périodique précédent en 2007, l'école avait été habilitée pour 6 ans, avec les recommandations suivantes :

- en matière de recrutement : mettre en place des indicateurs de qualité,
- clarifier la communication sur la composante « technologie du management », afin de ne pas brouiller l'image de la filière ou générer des confusions,
- rendre plus explicite les enseignements généraux de l'ingénieur,
- veiller à la cohérence des enseignements scientifiques notamment dans les sciences fondamentales de 1ère année,
- renforcer la dynamique enseignants/élèves/industriels dans le conseil de perfectionnement ou enseignants/industriels dans le comité scientifique,
- poursuivre l'effort engagé sur la mobilité internationale (entrante et sortante) tant en terme de périmètre géographique qu'en terme quantitatif,
- développer la mobilité sortante des enseignants,
- poursuivre l'effort engagé dans le domaine de la recherche et en particulier l'implication des enseignants ; trouver des partenariats dans les structures voisines,
- mettre la maquette du diplôme en conformité avec la réglementation (inscrire le grade de master qui entraîne la signature du recteur),
- mettre en place le supplément au diplôme,
- clarifier le nom et l'organisation structurelle de l'école en termes d'organisation.

L'école a pris en compte la plupart des recommandations.

Il est à noter toutefois que le taux d'encadrement ne s'est pas amélioré et reste l'un des plus bas des écoles habilitées par la CTI, et que des efforts conséquents sont à engager rapidement.

3/ Synthèse de l'évaluation :

La CTI a noté les **points forts** de la formation envisagée:

- Les équipes du CFA connaissent indiscutablement le milieu professionnel, l'apprentissage et ses contraintes ainsi que la relation avec les milieux académiques.
- L'école a une très longue expérience de la formation des ingénieurs
- Les locaux semblent adaptés
- Le secteur professionnel est porteur

Et ses **points faibles** :

- L'encadrement en personnel enseignant salarié de l'école ne s'est pas amélioré depuis le dernier audit.
- Le CFA manque d'expérience en matière de formations d'ingénieurs, manque compensé par une volonté et une capacité réelles à s'y investir.
- Les compétences à acquérir en entreprises ne sont pas décrites, donc pas positionnées dans le temps, leur mode d'évaluation est à préciser.
- Le caractère inductif de la formation est à confirmer
- Le coût de la formation est largement sous-estimé

La CTI note l'**opportunité** pour l'école, que représente la contractualisation avec l'état, qui a été annoncée par la ministre et devrait lui donner des possibilités nouvelles.

En conséquence, la CTI **décide** d'habiliter l'Ecole française d'électronique et d'informatique (EFREI) **pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2010 (mise en phase avec l'évaluation périodique) à délivrer le titre suivant

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole française d'électronique et d'informatique (EFREI)*, par la voie de l'apprentissage

Pour 2010, cette décision ne concerne le recrutement d'apprentis qu'en 1^{ère} année du cycle ingénieur (3ème année du cycle en 5 ans).

Le cursus par l'apprentissage sera plus particulièrement orienté vers l'architecture et l'administration des systèmes et réseaux informatiques.

La CTI demande à l'école de :

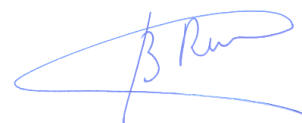
- mettre en application l'intégralité du plan d'embauche de personnels enseignants, adopté au CA
- finaliser le référentiel du diplôme et rédiger la fiche RNCP

Pour la formation, la CTI recommande à l'école de :

- décrire les compétences en entreprise, la chronologie de leur acquisition et les évaluations correspondantes
- rééquilibrer l'attribution des crédits ECTS pour mieux valoriser le temps de formation en entreprise
- introduire des représentants des tuteurs (éventuellement via le CFA) dans tous les jurys et dans les structures de perfectionnement de la formation
- veiller à la qualité du recrutement, se doter d'indicateurs,
- ne pas faire entrer des élèves en formation si le placement en apprentissage n'est pas assuré

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2010
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 08 juin 2010

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD